



# COVID-19 : TOUS LES PLANS DE RELANCE

## POUR LE SECTEUR TOURISTIQUE RÉPERTORIÉS PAR ESPACES

La Revue Espaces innove une nouvelle fois en lançant la toute première base de données consacrée aux plans de relance accessibles aux entreprises du secteur touristique. Un travail de fourmi qui couvre l'ensemble des régions françaises, en métropole et en outre-mer. Des plans de relance qui n'ont rien d'anecdotique compte tenu des montants engagés !

---

DIDIER FORRAY

**A** lors que le Covid-19 et les confinements ont mis à l'arrêt il y a quelques semaines encore des pans entiers de l'économie, à commencer par le tourisme, l'État a rapidement décidé la mise en place d'aides pour les entreprises. Première initiative : le fonds de solidarité, toujours actif pour les entreprises des secteurs S1, dont relèvent les entreprises du tourisme. L'État accorde ainsi une compensation plafonnée à 10 000€ dès 50 % de perte de chiffre d'affaires. "En cas de perte de chiffre d'affaires de 50 à 70 %, l'aide correspondra à 15 % du chiffre d'affaires. L'indemnisation pourra aller jusqu'à 20 % du CA, dans la limite de 200 000 euros", précise le ministère de l'économie. A cela s'ajoute la prise en charge de l'activité partielle des salariés. Jusqu'au 30 juin 2021, l'allocation versée par l'État à l'employeur couvre 70 % de la rémunération antérieure brute du salarié, soit environ 84 % du salaire net, dans la limite d'une rémunération de 4,5 SMIC, avec un minimum de 8,11 € par heure, quel que soit l'effectif de l'entreprise, dans les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du transport de personnes et de l'évènementiel. Aucun reste à charge n'est appliqué en juin

pour les entreprises des secteurs S1 et S1 bis. A partir de juillet, le reste à charge passera à 15 %. Ensuite, un taux intermédiaire de 25 % s'appliquera en août avant un retour à la normale en septembre. Enfin, jusqu'au 30 juin 2021, toutes les entreprises peuvent accéder à un prêt garanti par l'État (PGE). Le montant du prêt peut s'élever jusqu'à trois mois de chiffre d'affaires 2019 pour une durée totale de prêt de six ans. Le taux est quant à lui compris entre 1 % et 2,5 %, selon le nombre d'années de remboursement.

Lors d'une interview sur BFMTV début avril, le secrétaire d'Etat au Tourisme, Jean-Baptiste Lemoyne a dressé un bilan de l'engagement de l'État depuis le début de la crise, affirmant que les acteurs du tourisme avaient bénéficié d'un total de 26 milliards d'euros d'aide, dont 11 milliards d'euros au titre des prêts garantis par l'État, 6 milliards d'euros au titre du fonds de solidarité et 6 milliards d'euros au titre de l'activité partielle.

## LES AIDES DES RÉGIONS

Emboîtant le pas de l'État, les collectivités territoriales sont elles aussi rapidement entrées en jeu, en complétant le fonds de solidarité et/ou en concevant leurs propres plans de relance. Des

**COMMENT ACCÉDER AUX PLANS DE RELANCE ?**

Vous êtes abonné à la revue Espaces, l'accès à la base de données est inclus dans votre abonnement. Vous pourrez donc consulter l'intégralité des plans de relance mis en ligne.

bouées de sauvetage précieuses pour les entreprises, à condition que celles-ci aient connaissance de l'existence de ces initiatives locales... Or, contrairement à l'État, les plans de soutien proposés en Région n'ont pas toujours bénéficié d'une grande caisse de résonance. C'est pourquoi la rédaction de La Revue Espaces, forte de ses 50 ans d'expérience dans le suivi et l'analyse du monde du tourisme, a eu l'idée de créer la toute première base des plans de relance destinés, spécifiquement ou non, aux acteurs du tourisme. Notre ambition : compiler en un seul lieu toutes les informations publiées ici et là de façon disparate et créer un moteur de recherches unique qui permette à chacun de naviguer facilement dans l'océan des aides. Pour rassembler l'ensemble des éléments, nous avons bien évidemment travaillé en étroite collaboration avec chacune des régions, conseils régionaux et/ou comité régionaux du tourisme, qui nous ont transmis les dernières informations officielles disponibles. En l'absence de réponse, nous avons également écumé les communiqués et dossiers de presse consacrés aux plans de relance.

Résultat : notre base de données regroupe aujourd'hui une cinquantaine de plans de relance, dont trente-neuf initiatives adoptées par les Régions elles-mêmes. Les treize régions qui chiffrent précisément le montant de leur intervention représentent un budget cumulé de plus

de 550 millions d'euros. Ce chiffre est toutefois bien en dessous du montant total mis en œuvre par les régions puisqu'il ne prend pas en compte quatre régions ni la totalité de tous les plans proposés par chaque région. Certaines collectivités territoriales ne donnent effectivement aucun détail sur le financement adopté, tout simplement parce que le financement total dépend du nombre d'entreprises qui souhaitent en bénéficier. Les budgets apparaissent donc largement ouverts, dans la foulée de la formule du « quoi qu'il en coûte » lancée par le Président Emmanuel Macron, lors du premier confinement.

### UNE BASE DE DONNÉES POUR LES PROS DU TOURISME

Notre base de données s'adresse en premier lieu à toutes les entreprises du tourisme, quelles que soit leur taille, des agences de voyages aux hôtels en passant par les restaurants, les centres de loisirs ou les sites touristiques. Région par région, la base présente les financements ou les initiatives de relance qui viennent compléter les aides déployées par l'État. Chaque fiche décrit avec précision le fonctionnement et les conditions de chacun des plans, avec l'indication du budget total alloué et les dates limites pour déposer son dossier. Un lien direct permet d'ailleurs d'accéder à la page dédiée sur le site Internet de la collectivité.

## 55 PLANS DE RELANCE, 553 MILLIONS D'EUROS ALLOUÉS

### ► Répartition par type de collectivité :

42 plans proposés par des régions.  
4 plans proposés par des départements.  
2 plans proposés par des agglomérations.  
7 plans proposés par des offices du tourisme.

### ► Répartition des types d'opérations :

17 offres de subventions.  
14 offres de prêts.  
5 offres d'avances remboursables.  
4 offres d'aide au paiement des loyers.

### ► Somme des montants :

**Total financé :** 553 millions d'euros.  
**Valeur la plus haute financée :** 150 millions d'euros.  
**Valeur la plus basse financée :** 70 000 euros.  
**Pourcentage des plans financés sur le total des plans :** 60 % (33 plans financés / 22 non précisé).

### ► Durée des opérations :

62 % des plans à date fixées et 38 % des plans ouverts.  
(Date fixe : 34 plans / Plans ouverts : 21 plans)

## SI NOMBRE DE COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ONT MIS EN PLACE DES PRÊTS À TAUX ZÉRO OU DES SUBVENTIONS, CERTAINES SE MONTRENT EFFECTIVEMENT INVENTIVES AVEC DES INITIATIVES ORIGINALES ET/OU PEU GOURMANDES EN TERMES DE BUDGET.

Cette base de données inédite intéressera également les collectivités territoriales, qui pourront passer en revue les initiatives de leurs homologues, partout en métropole et en outre-mer. De quoi comparer ses actions mais aussi trouver des idées pour soutenir son secteur touristique local. Si nombre de collectivités territoriales ont mis en place des prêts à taux zéro ou des subventions, certaines se montrent effectivement inventives, avec des initiatives originales et/ou peu gourmandes en termes de budget. C'est le cas par exemple des chèques cadeaux qui permettent de relancer la consommation locale en donnant un coup de pouce direct aux consommateurs. Une initiative notamment développée l'été dernier par la région Hauts-de-France et la région Grand Est. Autre exemple avec cette autre région qui propose actuellement aux entreprises de diversifier leurs activités en s'appuyant sur l'intervention d'un consultant extérieur. A chaque région ses idées !

### UNE GRANDE DISPARITÉ DANS LES PLANS DE RELANCE

En parcourant les différents plans de relance, on constate en tout cas une très grande disparité entre les régions. La première grande différence tient d'abord à une disparité dans le budget. Les collectivités territoriales n'ont clairement pas toutes les mêmes moyens. Alors que la région des Pays de la Loire peut se permettre de mettre sur la table près de 70 millions d'euros, sous forme de prêts et d'avances, sa voisine, la Région Centre-Val de Loire ne mobilise que 13 millions d'euros, là aussi en prêts et avances. Deuxième grande différence : les modalités des aides. Certaines collectivités territoriales limitent leur intervention à des prêts à taux zéro ou à des avances remboursables tandis

que d'autres offrent des subventions sonnantes et trébuchantes. C'est le cas par exemple de la région Île-de-France qui accorde des subventions allant jusqu'à 2 millions d'euros pour les entreprises locales, à condition de satisfaire des critères bien précis que vous retrouverez dans la description de ce plan. Dans le détail, notre base de données regroupe notamment dix-sept offres de subventions, quatorze offres de prêts, cinq offres d'avances remboursables et quatre offres d'aide au paiement des loyers. Enfin, la troisième et dernière différence, tout aussi importante, tient à la durée de mise à disposition des aides. Certaines collectivités territoriales ont décidé d'intervenir lors du premier confinement, en mars 2020, avec une échéance posée à la fin de l'été 2020 ou à l'automne 2020. Les actions n'ont depuis pas été reconduites, alors même que les entreprises ont dû faire face à de nouvelles restrictions en janvier dernier et que l'avenir semble toujours aussi incertain quant à la reprise. A l'inverse, d'autres collectivités territoriales font preuve d'une vision sur un terme bien plus long, soit en reconduisant les actions mises en place l'an dernier, soit en lançant de nouvelles initiatives prenant en compte l'évolution de la situation. Le meilleur exemple est incarné par la région Auvergne-Rhône-Alpes qui a d'ores et déjà adopté une enveloppe d'un milliard d'euros sur trois ans pour venir en aide aux entreprises de son territoire, quelque soit le secteur d'activité. Mais la région Auvergne-Rhône-Alpes n'est pas la seule à s'engager sur une longue durée : notre base de données affiche aujourd'hui trente plans de relance toujours actifs et ouverts à candidature.

### HISTOIRE À SUIVRE !

Notre base de données est d'ores et déjà complétée d'une dizaine de plans de relance adoptés par des collectivités territoriales autres que les régions, à l'image des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ou encore de l'agglomération de Toulouse. La base va donc s'étendre au fur et à mesure. Si vous représentez une collectivité territoriale, n'hésitez pas à nous contacter pour nous faire parvenir vos initiatives. La participation à la base de données est évidemment gratuite, le but étant de pouvoir aider au mieux les entreprises du tourisme qui en ont besoin. ■

## ENVIE DE NOUS CONTACTER ?

Envoyez un email à [info@revue-espaces.com](mailto:info@revue-espaces.com) avec les questions que vous vous posez et les informations à nous transmettre.